

Code de conduite

GROUPE B. BRAUN

Principes

En accord avec notre stratégie d'entreprise, nous, le groupe familial B. Braun, adoptons des responsabilités juridiques et d'entreprise dans le cadre de nos principes de gouvernance d'entreprise. Chacune des entreprises du groupe B. Braun est tenue de respecter les lois et autres réglementations en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et doit les considérer comme une norme minimale. Pour le groupe B. Braun, la conformité va au-delà d'une simple obéissance à la loi et aux exigences légales. Elle englobe également les valeurs éthiques d'intégrité, d'équité et de durabilité et se traduit par des actions transparentes en interne comme en externe.

Ce code de conduite décrit les bases du comportement éthique de tous nos employés et son respect est obligatoire dans toutes nos activités dans le monde. C'est sur ce code de conduite que repose le système global de gestion de la conformité de B. Braun. Les entreprises du groupe B. Braun sont tenues d'adopter ce Code en tant que norme minimale. Elles doivent étudier avec attention quels principes de bonne gouvernance d'entreprise il faut mettre en œuvre en plus des lois et réglementations nationales locales et les compléter par des directives nationales ou mondiales supplémentaires, le cas échéant.

Sharing Expertise, c'est la promesse de B. Braun de partager, d'étendre systématiquement et d'utiliser efficacement son expertise médicale et ses connaissances des soins de santé dans le cadre d'un dialogue étroit et conforme avec les clients et les partenaires. Pour nos employés, « Sharing Expertise », c'est contribuer et développer constamment leur propre expertise et celle de notre entreprise. Grâce à une interaction permanente avec nos partenaires commerciaux externes, nous sommes capables de reconnaître les besoins de la communauté médicale et d'améliorer la qualité de vie des patients.

B. Braun SE – Le conseil d'administration

1. Conflits d'intérêts

Nous veillons à ce que les intérêts privés n'interfèrent pas avec les intérêts de notre entreprise.

Il y a conflit d'intérêts lorsque l'intérêt privé d'un employé interfère ou entre en « conflit » avec ses fonctions d'employé de B. Braun. Le groupe B. Braun reconnaît et respecte les activités et intérêts privés de ses employés. Néanmoins, il attend une loyauté sans faille de la part de tous ses employés. Il est interdit aux employés de s'engager dans des activités susceptibles d'entrer en conflit avec les affaires du groupe et d'interférer avec les responsabilités professionnelles assignées à l'employé, que ce dernier doit toujours exécuter dans le meilleur intérêt de B. Braun.

Les employés n'ont pas le droit d'utiliser leur poste au sein de B. Braun, les informations ou les actifs de B. Braun pour un profit personnel ou pour en faire bénéficier d'autres personnes de manière inappropriée. Pour éviter les risques associés aux conflits d'intérêts, y compris un semblant de conflit d'intérêts, les employés du groupe B. Braun sont tenus de révéler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à leur superviseur, à un département désigné ou à un comité qui traitera et résoudra le conflit, si nécessaire.

2. Propriété et actifs précieux de l'entreprise

Nous protégeons la propriété, les actifs et les opportunités commerciales de notre entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, le savoir-faire, les brevets, les marques, les biens immobiliers et les équipements de travail.

Les propriétés et le patrimoine du groupe B. Braun ont été accumulés grâce au travail acharné et au dévouement des employés de B. Braun et font partie intégrante des actions et opérations de l'entreprise.

Tous les employés du groupe B. Braun sont tenus de protéger et préserver la propriété de l'entreprise, ainsi que ses actifs matériels et immatériels, afin d'assurer et de promouvoir le succès continu et le développement durable du groupe B. Braun.

3. Protection des données et sécurité des informations

Nous protégeons les connaissances et le savoir-faire de notre entreprise en préservant la confidentialité de toutes nos informations exclusives. Tous les secrets commerciaux et d'affaires de notre entreprise sont considérés comme strictement confidentiels.

Si nous devons divulguer des informations confidentielles à des tiers et/ou à nos partenaires commerciaux, nous leur demandons également de garder ces informations confidentielles. Nous protégeons les données personnelles de nos employés contre toute divulgation non autorisée. En outre, les données personnelles de nos employés sont traitées avec prudence et en conformité avec toutes les exigences internes et réglementaires applicables. Nous prenons des précautions accrues pour protéger les données confidentielles et personnelles par des mesures techniques, organisationnelles, procédurales et contractuelles spécifiques pour éviter toute collecte, utilisation et traitement non autorisés.

4. Respect des droits de l'homme et de la diversité

Nous affirmons notre responsabilité et notre engagement pour le respect et la promotion des droits de l'homme. Le groupe B. Braun soutient et respecte les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et souligne cet engagement par sa déclaration de respect des droits de l'homme.

Nous apprécions les différences de perspectives, de pensées, d'expériences et d'origines. La diversité étant pour nous une valeur fondamentale, nos décisions en matière de recrutement, d'emploi et d'activité ne sont jamais fondées sur l'âge, l'origine ethnique, la nationalité, le sexe, l'identité sexuelle, les capacités physiques ou mentales, la religion, la vision du monde, l'orientation sexuelle, le milieu social ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Les pratiques d'emploi de B. Braun assurent l'égalité des chances pour tous les employés. En renforçant un environnement de travail appréciatif, inclusif, respectueux et égalitaire, nous créons une culture dans laquelle tous nos employés se sentent libres d'être eux-mêmes. Nous considérons la diversité comme un atout pour concrétiser notre vision de la protection et de l'amélioration de la santé des personnes dans le monde entier. Pour répondre aux besoins variés de nos clients, nous tirons parti de notre diversité dans la conception des produits et la communication.

Nous assurons l'égalité des chances dans le respect de la loi et dépassons les exigences légales de conformité pour créer un environnement qui prend en compte tous les employés et les clients, quel que soit le lieu où B. Braun exerce ses activités.

5. Protection de l'environnement

Nous considérons les activités économiques durables et la préservation des ressources naturelles comme une contribution à la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

La conformité à toutes les réglementations environnementales et le respect de l'environnement nous obligent à gérer avec précaution les ressources limitées et à nous assurer que le succès de notre entreprise repose sur la durabilité. La responsabilité environnementale et la conservation de l'énergie font toutes deux partie intégrante d'une production fonctionnant selon des normes de classe mondiale.

6. Santé et sécurité au travail de nos employés

Nous accordons la priorité à la création et au maintien d'un environnement de travail sûr pour nos employés. Nos employés occupant des postes de direction sont conscients de leurs responsabilités et les mettent en pratique en donnant l'exemple. La direction et les employés s'engagent à assurer la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les superviseurs sont chargés de veiller à ce que les employés soient correctement formés à toutes les procédures de santé et de sécurité applicables à leur travail et à leur poste. Nous procédons régulièrement à des évaluations des risques pour identifier les dangers potentiels sur le lieu de travail et ainsi améliorer en permanence leur prise en compte. Notre système de gestion certifié de la protection du travail, de la santé et de la sécurité couvre tous les processus internes et garantit ainsi la mise en œuvre de nos normes les plus élevées. Des auditeurs internes et externes exercent régulièrement une surveillance appropriée.

7. Prévention de la corruption et des pots-de-vin

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées dans la conduite de nos pratiques commerciales à l'échelle mondiale. Nous ne fournissons pas de bénéfices ou d'avantages illégaux ou injustifiés et nous n'acceptons pas de tels bénéfices ou avantages.

Le secteur de la santé est très réglementé. Toute mauvaise conduite peut avoir de graves conséquences. Chez B. Braun, nous les évitons en intégrant l'intégrité et l'équité dans toutes nos activités commerciales. Chaque employé de B. Braun est responsable d'éviter les activités de corruption et ne doit à aucun moment offrir, promettre, payer ou autoriser une valeur inappropriée ou accepter des avantages injustes (tels que de l'argent, des biens ou des services) pour obtenir ou conserver un avantage inapproprié lors de transactions

commerciales de l'entreprise. Ceci s'applique à toutes les relations commerciales, y compris aux partenaires commerciaux et à tous les autres tiers agissant en notre nom. Les demandes de dons caritatifs, de fonds pour des programmes éducatifs ou de dons de produits émanant de tiers ne sont accordées que conformément aux dispositions légales et aux politiques pertinentes de B. Braun. De cette manière, nous nous assurons que toutes les subventions sont indépendantes de toute pression commerciale, documentées, transparentes et conformes à la juste valeur marchande. Si nous ne pouvons faire quelque chose de manière équitable, nous ne le faisons pas du tout. Aucune transaction avantageuse ne justifie une violation de la loi.

8. Concurrence et transactions équitables

Nous cherchons à surpasser nos concurrents par des performances supérieures, de manière équitable et honnête, par opposition aux pratiques commerciales non éthiques ou illégales. Le groupe B. Braun respecte toutes les lois nationales et internationales sur le contrôle du commerce et les embargos.

Nous traitons équitablement nos partenaires, nos concurrents, nos patients, les autorités gouvernementales et nos employés. Nous encourageons la concurrence ouverte et nous nous y engageons de manière équitable et transparente. Nous misons sur la qualité de nos produits et services et rejetons les pratiques commerciales déloyales ou illégales, en particulier toute collusion ou tout semblant de collusion avec des partenaires commerciaux qui pourrait nuire à la libre concurrence. En tant qu'entreprise mondiale, B. Braun se conforme aux lois de chaque juridiction dans laquelle elle exerce ses activités, ainsi qu'aux exigences internationales applicables. De plus, nous adhérons aux restrictions supplémentaires en matière d'exportation et de commerce, y compris les embargos, promulguées par certaines juridictions sous l'égide des Nations Unies. B. Braun s'engage à combattre le crime organisé et le financement du terrorisme en ne traitant qu'avec des partenaires commerciaux respectueux de la loi.

9. Qualité

En tant qu'entreprise familiale, nous agissons de manière durable et innovante pour développer des produits, des processus et des services orientés vers l'avenir, capables de répondre à la croissance rapide des exigences du marché de la santé. Nos solutions sont conçues pour protéger et améliorer la santé des personnes dans le monde entier. Cela implique que nos produits et services soient sûrs et fiables dans leur utilisation et répondent aux normes de qualité les plus élevées dans leur fonctionnement. Pour ce faire, nous entretenons un dialogue constructif avec les médecins, les professionnels de la santé, les patients, les gouvernements et les autorités. Pour garantir la confiance de nos clients et promouvoir la sécurité et la satisfaction des patients, tous les employés de B. Braun sont responsables de la qualité des produits et des services.

Politique de qualité : tous les employés et la direction de B. Braun sont très attachés à notre culture de la qualité et encouragent l'amélioration continue. Nos processus conformes et efficaces, ainsi que notre action responsable, durable et orientée vers la valeur, garantissent une qualité optimale dans toutes nos activités.

Grâce à nos systèmes mondiaux de gestion de la qualité, nous veillons à ce que les exigences, les réglementations, les lois et les normes applicables au niveau international soient respectées afin d'assurer un accès continu de nos produits et services au marché.

Nous nous efforçons d'atteindre l'excellence en matière de qualité envers les patients, les clients, les partenaires et les employés en :

- adaptant des approches intégrées fondées sur le risque pour garantir une excellente qualité, des produits sûrs et durables, la simplification des processus et l'excellence du service,
- utilisant des technologies pour garantir en permanence la conformité aux régulations et à la qualité,
- assurant la normalisation, la numérisation et la surveillance continue, l'analyse et l'optimisation des systèmes, processus et méthodologies de qualité,
- améliorant les connaissances et l'expertise de nos employés afin d'assurer l'adaptation des nouvelles technologies, la numérisation des données et de soutenir la conformité continue aux évolutions des exigences réglementaires.

10. Durabilité

Nous nous engageons à utiliser nos ressources de manière durable sur le plan économique, environnemental et social afin de concrétiser notre vision de la protection et de l'amélioration de la santé des personnes dans le monde. Nous nous efforçons d'intégrer pleinement la durabilité dans tout ce que nous faisons : nos solutions, nos processus internes et nos engagements sociaux.

La durabilité étant l'une de nos valeurs fondamentales, nous prenons nos décisions commerciales en tenant compte des générations actuelles et futures. Ainsi, nous nous engageons à respecter nos normes communes et nos objectifs mondiaux et à les concrétiser par des contributions locales. L'échange constant d'expertise et de connaissances dans nos départements nous permet de mettre en œuvre des solutions durables tout au long du cycle de création de valeur de B. Braun.

Programme et procédure de conformité

La direction de chaque entreprise du groupe B. Braun est responsable de l'établissement, du maintien et de l'amélioration continue d'un programme de conformité local, conformément aux exigences du Bureau de conformité du groupe (et de toutes les règles et réglementations locales qui leur sont applicables).

Le programme de conformité comprend la nomination d'un responsable de la conformité, parfois soutenu par un comité de conformité local, la communication et la formation sur notre Code de conduite, la surveillance continue du statut de conformité de la société, des rapports d'état écrits réguliers et périodiques et la création de canaux de signalement pour encourager les employés et les tiers à signaler toute violation présumée du Code de conduite ou de la loi. Tous les rapports de suspicion de non-conformité peuvent être soumis oralement ou par écrit à nos contacts locaux de conformité via leurs adresses électroniques et numéros de téléphone publiés sur nos sites Internet externes et internes B. Braun. Ils font l'objet d'une enquête appropriée et des mesures correctives sont prises si nécessaire pour améliorer le système de gestion de la conformité. Toute communication confidentielle avec l'informateur est garantie conforme à la protection des

données et dans le respect des exigences légales pertinentes. Le groupe B. Braun interdit toute mesure de représailles à l'encontre d'un employé ou d'un tiers ayant signalé de bonne foi une violation ou un soupçon de violation.

Nous opérons dans un secteur hautement réglementé qui exige un respect strict des lois, des règles, des normes et des réglementations qui peuvent être complexes. Toute non-conformité risque de porter atteinte à notre réputation et d'entraîner des sanctions importantes pour l'entreprise, la direction ou un employé. Ce Code fournit des conseils pour éviter les violations tout en menant les affaires de manière équitable et en respectant la loi.

Pour garantir la conformité, tous les employés de B. Braun sont tenus de signaler toute violation potentielle du Code de conduite ou de la loi. Les règles et réglementations relatives au signalement et au traitement des questions de non-conformité potentielle sont intégrées dans nos directives d'entreprise accessibles à tous les employés de B. Braun. Des canaux de communication appropriés ont été établis et sont gérés par les responsables de la conformité.

Bureau de conformité du groupe B. Braun
www.bbraun.com | Tél. +49 (0) 5661 71-6500
E-mail : compliance@bbraun.com

B. Braun SE | www.bbraun.com